



## Communiqué concernant la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

### Que dit le texte réglementaire :

Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

La charte contient « **les dix grands principes pour grandir en toute confiance** ». Ces principes doivent s'intégrer dans la pratique de tous les professionnels de la petite enfance dans la prise en charge des enfants au quotidien.

Les assistants maternels agréés peuvent également utiliser ce support pour en échanger avec les parents d'enfants qu'ils accueillent.

En effet, les modes d'accueils de la petite enfance qu'ils soient individuels, chez un assistant maternel ou collectifs dans les établissements d'accueil du jeune enfant, doivent répondre aux attentes spécifiques de chaque enfant, en lien avec sa famille, en favorisant le vivre ensemble et l'égalité entre tous les enfants. Ils doivent offrir aux enfants les conditions d'un accueil sécurisant, personnalisé, ludique, encourageant sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre, de s'exprimer et de se socialiser.

### DIX PRINCIPES POUR ACCUEILLIR LES JEUNES ENFANTS ET LEURS FAMILLES

1. L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation.

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille. »*

2. Un accueil de qualité doit respecter la spécificité du développement global et interactif du jeune enfant, dans une logique de prime éducation.

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »*

3. La relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent se construit en confiance et clarté.

**« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »**

4. Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert sur le monde favorise la confiance en soi, en les autres et en l'avenir.

**« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »**

5. L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre.

**« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »**

6. La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.

**« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »**

7. La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la prime enfance.

**« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »**

8. Les modes d'accueil doivent offrir un environnement sain, garantissant tant la sécurité de l'enfant que les conditions de déploiement de son éveil.

**« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »**

9. Des modes d'accueil participatifs, évolutifs, et bien-traitants, pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants.

**« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »**

**10.** Des professionnels qualifiés et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité.

***« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »***

*Vous trouverez l'intégralité de la charte dans le document joint.*